

s.a.r.l Jean PEUCH et Fils
EXPLOITATION FORESTIÈRE
SCIERIE - PARQUETERIE

24550 BESSE
VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD
Tél. 05 53 29 92 03 - Fax 05 53 29 14 61
e-mail : peuchsarl@orange.fr

N° SIRET 328 153 077 000 16 - Code APE 1610A
N° Intracommunautaire FR 35 328 153 077

- ☐ BON D'ENLÈVEMENT
☒ BON DE LIVRAISON
☐ FACTURE

24651

Date d'expédition 14/12/24

Livré à M. M... Des Bois pour Demain

Les marchandises dont détail suit :

Notre Référence : 46250 CAZALS

		FR TRIEZ RÉEMPLOIEZ RECYCLER		OU ASSOCIATION	OU DISTRIBUTEUR	OU DÉCHÈTERIE
Pierres remplacées				Adresses sur www.fairdemesdechets.fr		
Chêne						
4,70m 22x15		2				
3,50m 15x15		1				
4,10m 20x15		3				
5,10m 20x15		2				
4,10m 15x15		1				
Chêne						
5m ep35		3,90m de parage		0,682m ³		
4m ep35		3m de parage		0,420m ³		
3,50m ep35		2,10m de parage		0,049m ³		
1,151m ³ x 538 €				1,151m ³ x 438 €		

Tous nos bois sont issus de sources contrôlées PEFC
Chaîne de Contrôle FCBA-PEFC-COC-08-00900

Clause pénale : Cette marchandise reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de la présente facture Loi 80335 du 12 mai 1980.
Application de la loi 92 1442 du 31/12/92 : Les factures sont payables à échéance indiquée. Tout retard entraîne une pénalité de 1,5% par mois.
Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).